

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 décembre 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale d'Argenton-les-Vallées (Deux-Sèvres)**

NOR : INTJ1530714A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Argenton-les-Vallées prend l'appellation de brigade territoriale d'Argentonnay à compter du 1^{er} janvier 2016. Sa circonscription ainsi que la circonscription de la brigade territoriale de Saint-Varent sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Argentonnay et de Saint-Varent exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Argenton-les-Vallées	Argenton-les-Vallées Etusson Genneton Massais Le Breuil-sous-Argenton La Coudre Moutiers-sous-Argenton Saint-Aubin-du-Plain Saint-Maurice-la-Fourgereuse Ulcot	
Argentonnay		Argentonnay Genneton Massais Saint-Aubin-du-Plain Saint-Maurice-Etusson
Saint-Varent	La Chapelle-Gaudin Coulonges-Thouarsais Geay Glenay Luche-Thouarsais Luzay Pierrefitte Saint-Varent Sainte-Gemme	Coulonges-Thouarsais Geay Glenay Luche-Thouarsais Luzay Pierrefitte Saint-Varent Sainte-Gemme